

Passé partout



UN SOUTIEN À LA COMPÉTENCE PARENTALE

PRENDRE LE VIRAGE DU SUCCÈS



CADRE D'ORGANISATION

**PASSE-PARTOUT
UN SOUTIEN À LA COMPÉTENCE PARENTALE**



**CADRE D'ORGANISATION
DESTINÉ AUX GESTIONNAIRES,
AUX INTERVENANTES ET AUX INTERVENANTS**

MEMBRES DU COMITÉ-CONSEIL

Louise Deschamps
Commission scolaire de Sorel-Tracy

Louise Picard
Commission scolaire Pierre-Neveu

Chantal Hamel
Commission scolaire du Val-des-Cerfs

France Poulin
Commission scolaire de la Rivière-du-Nord

Lise Harel
Commission scolaire des Patriotes

Diane-Marie Racicot
Commission scolaire Marie-Victorin

Numa Landry
Commission scolaire de la Beauce-Etchemin

RÉDACTION

Carmelle Castonguay
Consultante en formation

SUPERVISION

Céline Michaud
Direction générale de la formation des jeunes
Ministère de l'Éducation

Dans son plan d'action ministériel pour la réforme de l'éducation, le ministère de l'Éducation du Québec affirmait qu'il maintenait son soutien au programme d'animation Passe-Partout¹. Il reconnaissait ainsi l'importance des parents en tant que responsables et partenaires de la réussite scolaire des enfants. Par la même occasion, il demandait à l'école de soutenir la compétence parentale et de préparer l'enfant à son entrée à la maternelle.

Dans cette optique, il devenait important de repenser le cadre d'organisation du programme et de préciser les règles qui servent de jalons dans sa mise en place et en assurent la bonne marche dans les commissions scolaires qui s'en prévalent.

Le présent document propose donc aux gestionnaires, aux intervenantes et aux intervenants un cadre de fonctionnement qui, tout en précisant des règles strictes, laisse aux responsables de projet l'espace organisationnel qui leur est nécessaire pour répondre aux besoins de leur milieu respectif. Ce cadre présente les exigences du Ministère et suggère des adaptations pour que le service offert soit le plus efficace possible. Il allie donc rigueur et souplesse.

1. GOUVERNEMENT DU QUÉBEC. *Prendre le virage du succès. Plan d'action ministériel pour la réforme de l'éducation*, Québec, ministère de l'Éducation, 1999, p. 6.

TABLE DES MATIÈRES

INTRODUCTION	6
--------------	---

PREMIÈRE PARTIE

1. LES ORIENTATIONS DU MINISTÈRE

1.1	Les constats	10
1.2	Les voies d'action	10
1.3	La définition du programme et la population visée	11
1.4	Les buts	11
1.5	Les compétences	12

DEUXIÈME PARTIE

2. LES RÈGLES D'ORGANISATION

2.1	Les rencontres	16
	2.1.1 Les types	16
	2.1.2 Les facteurs à considérer	16
2.2	Les thèmes	17
2.3	Le bilan	18

TROISIÈME PARTIE

3. LE PROFIL DES INTERVENANTES ET DES INTERVENANTS DE PASSE-PARTOUT

3.1	Leur portrait	20
	3.1.1 Leurs connaissances	20
	3.1.2 Leurs habiletés et leurs attitudes	20
3.2	La tâche	21
3.3	La qualification	22
3.4	Le soutien à la formation et au perfectionnement	22

QUATRIÈME PARTIE

4. LA MISE EN PLACE DU SERVICE

4.1	Le recrutement	26
4.2	Le calendrier	26
4.3	La première rencontre	27
4.4	Les principes et les techniques d'animation	28
4.4.1	Les principes théoriques	28
4.4.2	Les techniques d'animation	28
4.4.3	Les outils de motivation	29

CONCLUSION	30
------------	----

BIBLIOGRAPHIE	31
---------------	----

INTRODUCTION

La société actuelle connaît des changements majeurs et la réforme de l'éducation n'y est pas étrangère. Aujourd'hui, plus encore qu'hier, les attentes des parents à l'égard du système scolaire sont grandes, car l'école est garante de l'avenir. C'est la raison pour laquelle il importe de clarifier et d'affermir les liens entre l'école et la famille si l'on veut que l'enfant s'y sente bien dès son entrée, s'y intègre et y évolue en toute liberté pour en sortir gagnant.

De ce fait même, les parents, premiers éducateurs de leur enfant, se révèlent des alliés indispensables à la réussite de la mission éducative de l'école. Ils assurent le lien entre les étapes marquantes de l'évolution des apprentissages de leur enfant, que ces apprentissages soient scolaires ou non, passés ou à venir, et lui offrent le soutien affectif dont il a besoin. L'école doit donc manifester son ouverture envers la famille et bâtir avec elle une relation de confiance pour assurer la meilleure collaboration possible, actuelle et future, entre la maison et l'école.²

6 Dans les années 70, des études ont permis de reconnaître les difficultés d'adaptation sociale et les échecs scolaires des enfants provenant de milieux défavorisés. En 1978, le service d'animation Passe-Partout a été mis en place afin d'offrir à tous les enfants des chances égales de réussite.

Depuis maintenant plus de vingt ans, des milliers de mères et de pères profitent de ce service et sont ainsi soutenus dans leur rôle de parents éducateurs.

Cette mesure est encore valable aujourd'hui, mais les orientations de la réforme de l'éducation rendent certaines adaptations nécessaires puisque le programme d'intervention Passe-Partout doit être conforme aux visées de cette réforme.

C'est la raison pour laquelle il faut en revoir l'organisation. Ainsi, les gestionnaires, les intervenantes et les intervenants seront en mesure de mieux répondre aux exigences du Ministère et feront en sorte que l'intervention porte ses fruits.

L'école est garante de l'avenir et les attentes des parents sont grandes. Il importe donc de redéfinir les liens entre l'école et la famille pour donner à l'enfant toutes les chances d'en sortir gagnant.

Dans son Programme de formation de l'école québécoise, le ministère de l'Éducation réaffirme l'indispensable alliance entre la famille et l'école pour assurer la réussite de sa mission éducative.

Pour favoriser la réussite scolaire des enfants issus de milieux défavorisés, dans les années 70, on a instauré le service d'animation Passe-Partout.

Aujourd'hui encore, ce service soutient les parents dans leur rôle d'éducateurs.

Il faut s'adapter aux nouvelles orientations du Ministère.

1. GOUVERNEMENT DU QUÉBEC, *Programme de formation de l'école québécoise*, Québec, ministère de l'Éducation, 2000, p. 74.

La première partie de ce document porte sur le contexte qui entoure la mise en place et le maintien de l'intervention Passe-Partout dans le cadre des nouvelles orientations du Ministère. La deuxième partie présente les règles de fonctionnement de base qui permettront de l'utiliser avec la souplesse nécessaire à son adaptation à divers milieux. La troisième partie trace un profil de l'intervenante et de l'intervenant. Enfin, la quatrième et dernière partie propose des règles et des suggestions qui faciliteront la mise en place du programme.

Toutefois, au cours de ces préoccupations organisationnelles, au moment de renforcer les liens entre la famille et l'école, il faut se rappeler que le principal bénéficiaire de ce programme est l'enfant. Cet enfant de 4 ans doit avoir toutes les chances de réussir à l'école, peu importe le milieu social d'où il vient. Aussi, Passe-Partout a une double mission : accompagner les parents dans leur participation active à la réussite de leur enfant et aider les enfants à s'intégrer avec harmonie au milieu scolaire.

Ce document comporte quatre parties distinctes portant sur :

- le contexte qui nécessite la précision de l'organisation;
- la définition des règles d'organisation;
- le profil de l'intervenante et de l'intervenant;
- la mise en place du programme.

Dans cette réorganisation, il ne faut surtout pas perdre de vue la double mission de Passe-Partout :

- l'accompagnement des parents à la réussite de l'enfant;
- l'intégration harmonieuse de l'enfant à l'école.

PREMIÈRE PARTIE

LES ORIENTATIONS DU MINISTÈRE





1 LES ORIENTATIONS DU MINISTÈRE

1.1 Les constats

L'animation Passe-Partout a déjà fait ses preuves. Une étude menée en 1993 a établi que 73 p. 100 des enfants dont les parents ont bénéficié de ce programme en 1979 ont obtenu leur diplôme d'études secondaires. Ce pourcentage est plus élevé que celui obtenu pour tous les autres groupes analysés, y compris le groupe témoin constitué d'enfants provenant de milieux très favorisés³.

Malgré cela, Passe-Partout ne bénéficie pas toujours de la reconnaissance qui lui est due et tend même à disparaître dans certaines régions. On constate également qu'un nombre grandissant de services dont les objectifs sont sensiblement les mêmes que ceux de Passe-Partout sont mis en place là où les besoins se font sentir. Dans le souci de la réussite du plus grand nombre, le Ministère considère que l'intervention Passe-Partout a encore sa place et reconduit son offre de service.

1.2 Les voies d'action

La révision de l'offre du service d'animation Passe-Partout requiert que le gouvernement fasse des gestes concrets. Le ministère de l'Éducation entend donc :

- rappeler les principes de base de ce modèle d'intervention et préciser des règles d'organisation qui conserveront la souplesse nécessaire à une bonne adaptation au milieu;
- adapter les contenus de formation aux approches pédagogiques retenues dans le Programme de formation de l'école québécoise;
- s'associer à ses partenaires sociaux « pour assurer une plus grande convergence des actions et la complémentarité des services à la jeunesse ⁴ »;
- s'assurer que l'intervention Passe-Partout respecte les critères d'efficacité d'un programme d'intervention précoce et prévoir son évaluation;
- assurer un financement adéquat.

On constate que l'animation Passe-Partout a fait ses preuves. Les résultats obtenus sont probants.

Pour répondre adéquatement aux besoins de la petite enfance, le Ministère reconduit l'intervention Passe-Partout.

Le ministère de l'Éducation entend :

- préciser la formule d'intervention dans un cadre souple;
- adapter les contenus de formation;
- s'associer à ses partenaires sociaux;
- évaluer le programme;
- assurer un financement adéquat.

3.G. LEGAULT. *Services éducatifs donnés aux enfants de quatre ans de milieux économiquement faibles. Effet sur la diplomation*, Québec, ministère de l'Éducation, 1993, 11 p.

4.GOUVERNEMENT DU QUÉBEC. *Agissons en complices. Pour une stratégie de soutien du développement des enfants et des jeunes*, Québec, ministère de la Santé et des Services sociaux, 1998, p. 15.

1.3 La définition du programme et la population visée

Passe-Partout est un programme gouvernemental d'intervention auprès des familles, créé pour favoriser la réussite scolaire des enfants issus de milieux socio-économiquement faibles. Ce programme d'intervention s'adresse aux familles issues de ces milieux qui ont ou qui auront un enfant de 4 ans au 30 septembre de l'année en cours. Le programme prévoit que le parent peut être remplacé par une autre personne tenant lieu de parent ou la personne la plus significative pour l'enfant.

Le caractère des groupes est hétérogène puisque le programme est offert à toutes les familles du milieu-école ou du milieu ciblé. On retrouve alors parmi les groupes beaucoup de similarités, mais aussi des diversités de revenus, de valeurs et de situations familiales qui contribuent à la richesse des échanges. Ni les individus, ni les familles ne sont étiquetés et la constitution de ghettos dévalorisants est évitée. Passe-Partout respecte ainsi le principe d'égalité et de respect.

Le programme peut aussi être offert dans d'autres milieux plus favorisés si des besoins en ce sens sont reconnus ou formulés.

1.4 Les buts

Passe-Partout veut donner aux parents ciblés les outils nécessaires pour favoriser chez leur enfant le choix d'attitudes et de pratiques qui vont lui permettre de se développer, de grandir et de réussir sur le plan scolaire.

À cet égard, Passe-Partout vise à :

- permettre au parent, en tant que mère ou en tant que père, de se reconnaître comme principal responsable de l'éducation de son enfant;
- soutenir les parents dans l'établissement d'une relation significative avec leur enfant;
- soutenir les parents dans la création et le maintien d'un encadrement pour leur enfant;

Ce programme d'intervention est principalement destiné aux familles des milieux défavorisés.

C'est le milieu qui est considéré comme défavorisé et non pas les familles ou les individus.

Passe-Partout peut aussi être offert dans d'autres milieux.

Le maintien de Passe-Partout vise, en ce qui concerne les parents, les buts suivants :

- leur responsabilisation;
- le développement d'une bonne relation entre eux et leur enfant;
- l'encadrement adéquat de l'enfant;

- permettre aux parents de favoriser le développement psychomoteur, affectif, social, langagier et cognitif de leur enfant;
- soutenir les parents dans la transmission à leur enfant de valeurs positives en ce qui a trait à l'école.

Passe-Partout veut aussi intervenir auprès des enfants de la façon suivante :

- les disposer à mieux intégrer les apprentissages scolaires;
- leur permettre de mieux se connaître entre eux afin qu'ils se sentent davantage en confiance lors de leur entrée à la maternelle;
- faciliter leur adaptation à l'école l'année suivante, en les familiarisant avec les lieux;
- dépister chez eux certains problèmes qui pourraient être résolus avant la rentrée, comme des problèmes de la vue, de l'ouïe ou du langage. Ainsi, le programme s'inscrit dans une approche préventive.

1.5 Les compétences

Passe-Partout devrait soutenir les parents dans le développement des compétences suivantes :

- démontrer son amour à son enfant, c'est-à-dire l'accepter avec ses goûts, ses forces et ses limites, percevoir et combler ses besoins, l'écouter et lui exprimer son amour avec des mots et des gestes;
- communiquer avec son enfant, c'est-à-dire être à son écoute, s'exprimer de façon claire en utilisant un langage respectueux et faire preuve de patience;
- s'affirmer devant son enfant en agissant avec fermeté et chaleur humaine, être conséquent et constant, faire preuve de discipline personnelle et d'un sens de l'organisation et être en mesure de gérer ses émotions;
- accompagner son enfant dans son développement, notamment en étant présent, en lui apprenant à s'affirmer, à gérer ses émotions et à s'aimer;

- le développement global de l'enfant;
- la transmission de valeurs positives relativement à l'école.

Le maintien de Passe-Partout vise, en ce qui concerne les enfants :

- la disposition aux apprentissages scolaires;
- le développement socio-relational;
- leur adaptation au milieu scolaire;
- le dépistage précoce.

Les compétences attendues chez les parents sont :

- démontrer son amour à son enfant;
- communiquer avec son enfant;
- s'affirmer devant son enfant;
- accompagner son enfant dans son développement;

- se remettre en question dans son rôle de parent, en reconnaissant ses limites et ses besoins, en portant un regard réflexif sur ses manières d'agir. Il doit également reconnaître et assumer ses devoirs de parent et démontrer une ouverture d'esprit.

Passe-Partout devrait, chez les enfants, amorcer le développement des compétences attendues par les apprentissages propres à l'enfant à l'éducation préscolaire⁵, c'est-à-dire :

- développer leurs sens et leurs habiletés quant à la motricité globale et à la motricité fine par des jeux d'action et des activités physiques;
- faire en sorte qu'ils se reconnaissent comme des êtres uniques ayant des goûts, des préférences et des besoins qui leur sont propres, les amener à se faire confiance, à être plus disponibles pour entrer en relation avec les autres, à développer leur goût d'apprendre et de s'engager dans des activités d'apprentissage;
- les amener à concilier leurs besoins et ceux des autres, à s'identifier à leur milieu culturel, à s'intéresser aux autres et à s'ouvrir à de nouvelles réalités, pour découvrir les satisfactions et les contraintes de la vie collective et développer leurs habiletés sociales;
- leur faire découvrir le plaisir de développer leur langage, de jouer avec les mots, de lire, d'inventer des histoires et de communiquer avec les autres;
- développer chez eux la curiosité, le goût de comprendre, de chercher à savoir, d'observer, d'expérimenter, d'anticiper, de partager leurs savoirs avec les autres, de développer des attitudes et des habiletés qui seront les assises de leurs apprentissages futurs;
- développer chez eux des méthodes de travail et des moyens de mener des activités à terme.

- se remettre en question dans son rôle de parent.

Les compétences à développer chez les enfants sont les suivantes :

- agir efficacement sur les plans sensoriel et moteur dans différents contextes;
- affirmer sa personnalité;
- interagir de façon harmonieuse avec les autres;
- communiquer en utilisant les ressources de la langue;
- construire sa compréhension du monde;
- mener à terme une activité ou un projet.

DEUXIÈME PARTIE

LES RÈGLES D'ORGANISATION





2 LES RÈGLES D'ORGANISATION

2.1 Les rencontres

2.1.1 Les types

D'abord des rencontres pour les parents afin de traiter les thématiques particulières. Il est aussi possible d'organiser des rencontres de pères ou de mères seulement. De plus, on peut planifier des rencontres dont une partie se déroulera avec les enfants.

Mais, il ne faut pas oublier que Passe-Partout est une intervention familiale et qu'elle vise les parents et les enfants. Aussi, les rencontres entre parents et enfants sont aussi recommandées. On peut, à l'occasion, n'inviter qu'un seul parent avec l'enfant.

Des rencontres d'enfants sans leurs parents doivent aussi être intégrées dans la planification annuelle. Toutefois, des parents pourraient être invités à participer à ces rencontres à titre d'aides ou de cointervenants.

2.1.2 Les facteurs à considérer

Dans l'organisation des activités, il faut tenir compte de quatre facteurs qui déterminent la qualité et l'efficacité des rencontres.

Un minimum de huit rencontres avec les parents et un minimum de seize rencontres avec les enfants assurent la fréquence et la continuité dont le programme a besoin pour amener un changement des mentalités, des habitudes et des pratiques.

Les rencontres doivent avoir lieu à l'école, dans des locaux appropriés. Pour les rencontres de parents, le local devra être suffisamment grand et éclairé. Il devra contenir le nombre de chaises nécessaires, une ou des tables assez grandes pour que tout le monde se sente à l'aise. Les enfants devraient être accueillis dans une classe de la maternelle ou un local qui lui ressemble puisqu'on veut les y familiariser. Il doit être suffisamment grand et éclairé, contenir un mobilier adapté, être propre, invitant et sécuritaire. L'accès aux services (lavabo, toilettes, vestiaire, etc.) doit être facile.

Les différents types de rencontres :

- rencontres de parents;
- rencontres de parents et d'enfants;
- rencontres d'enfants.

Les facteurs à considérer dans l'organisation des rencontres visent :

- le nombre;
- le lieu;

Les rencontres peuvent avoir lieu le jour ou le soir, selon la disponibilité des participantes et des participants. Quelques-unes des rencontres d'enfants devraient avoir lieu pendant les heures de classe afin qu'ils aient une vision réaliste de l'école.

Les rencontres doivent avoir une durée d'au moins deux heures chacune, ce qui représente le temps nécessaire à la mise en place et à l'exécution d'activités significatives.

2.2 Les thèmes

Les thèmes sont choisis en fonction des besoins des parents et des enfants. Les rencontres s'inscrivent dans une démarche sociopédagogique visant à aider les parents à connaître et à comprendre davantage les divers aspects du développement de l'enfant de 4 ans afin de mieux répondre à ses besoins. D'autre part, les enfants développent, par l'exploitation de ces thèmes, des compétences qui leur seront profitables dans leurs apprentissages scolaires. Selon les besoins du milieu, d'autres thèmes pourraient être exploités.

Le programme d'intervention Passe-Partout aborde prioritairement les thèmes suivants :

- le développement global de l'enfant;
- la communication entre parents et enfants;
- la discipline et l'encadrement;
- les changements apportés par la réforme de l'éducation;
- le passage à la maternelle.

- le moment;

- la durée.

Les thèmes sont communs aux parents et aux enfants.

2.3 Le bilan

Un bilan appréciatif doit être fait pour juger de l'efficacité de l'organisation mise en place, pour apprécier les effets de l'intervention sur les parents et les enfants et pour y apporter les corrections nécessaires.

Différentes formes d'appréciation peuvent être utilisées, comme les compilations statistiques, les évaluations non officielles (commentaires, questions, discussions, réflexions, etc.), les rapports écrits à l'intention des autorités de la commission scolaire.

Différents éléments requièrent un retour appréciatif:

- la fréquence des rencontres;
- le taux de participation;
- l'efficacité et la cohérence des activités;
- le degré de satisfaction des parents et des enfants;
- la pertinence des thèmes abordés;
- l'efficacité de la méthodologie et la qualité de l'animation, etc.

Parce qu'elles sont destinées aux parents et aux directeurs et directrices d'école, l'observation et l'appréciation de l'enfant méritent une attention spéciale. Au moment de la conception des outils d'observation, on doit prendre en considération le Programme de formation de l'école québécoise qui traite du sujet⁶. Il n'est pas question ici de bulletin scolaire au sens où on l'entend dans le régime pédagogique. Les renseignements consignés doivent servir de guide et d'aide-mémoire. Ils permettront ainsi, dans l'approche préventive du programme, de guider les parents vers les ressources du milieu et, s'il y a lieu, de mettre en place des services nécessaires dès le début de la maternelle. À 4 ans, il est important d'éviter aux enfants toute marginalisation précoce.

Un bilan appréciatif de l'organisation.

Ce bilan peut prendre différentes formes.

L'observation et l'appréciation de l'enfant méritent une attention spéciale.

TROISIÈME PARTIE

LE PROFIL DES INTERVENANTES ET DES INTERVENANTS DE PASSE-PARTOUT





3 LE PROFIL DES INTERVENANTES ET DES INTERVENANTS DE PASSE-PARTOUT

3.1 Leur portrait

À cause de la diversité des besoins, le travail des intervenantes et des intervenants de Passe-Partout peut varier de façon importante d'une commission scolaire à l'autre. Aussi, pour atteindre les objectifs visés par le programme Passe-Partout, les intervenantes et les intervenants auprès des parents doivent posséder un large éventail de connaissances, d'habiletés et d'attitudes.

3.1.1 Leurs connaissances

L'intervenante ou l'intervenant doit :

- connaître la psychologie humaine et le développement de l'enfant, de l'adulte et des relations entre les parents et les enfants;
- avoir des connaissances de l'environnement et du milieu de vie des familles côtoyées;
- connaître le système scolaire, ses structures et ses valeurs;
- connaître l'ensemble des ressources du milieu susceptibles d'élargir la portée de l'intervention et savoir en tirer profit;
- connaître différentes techniques d'animation, de formation, de gestion de groupe et de relation d'aide;
- connaître le programme d'éducation préscolaire.

3.1.2 Leurs habiletés et leurs attitudes

Les intervenantes et les intervenants de Passe-Partout doivent être capables :

- de travailler en équipe;
- de prendre en considération le phénomène du « choc des cultures »;
- d'entretenir des préjugés favorables à l'égard des parents;
- de concevoir, de planifier et d'offrir un contenu et des activités appropriés aux objectifs visés;
- d'apprivoiser, de mettre en confiance et de valoriser les participantes et les participants en misant sur les compétences déjà acquises;

Pour mener à bien leur travail, les intervenantes et les intervenants doivent posséder un large éventail de connaissances, d'habiletés et d'attitudes.

L'intervenante et l'intervenant de Passe-Partout doit avoir des connaissances relatives :

- à la psychologie;
- aux populations visées;
- au système scolaire;
- aux ressources du milieu;
- aux techniques d'animation et de relation d'aide;
- au programme.

Les intervenantes et intervenants de Passe-Partout doivent avoir des habiletés et des attitudes relatives :

- au travail d'équipe
- à la diversité culturelle;
- aux préjugés favorables;
- au choix approprié des activités;
- au développement de relations de confiance;

- de susciter des discussions, d'encourager la solidarité entre les participantes et les participants et de laisser une place importante au partage des expériences vécues;
- d'encourager la réflexion et le questionnement personnel et collectif;
- de favoriser l'autoapprentissage et l'autodéveloppement;
- de faciliter la communication et la collaboration entre les parents et les enfants grâce à des qualités d'accueil, d'écoute, de respect et d'ouverture.

3.2 La tâche

La tâche des intervenantes et des intervenants de Passe-Partout comporte des interventions professionnelles qui se définissent comme suit : recherche et développement, information et formation, animation et gestion, conseil et accompagnement, encadrement et supervision, organisation et promotion, collaboration. Habituellement, ces personnes relèvent des services éducatifs des commissions scolaires.

Pour être efficaces, ces personnes doivent être engagées sur une base continue et stable. Ainsi, les objectifs du programme pourront être atteints et ses valeurs préservées.

Pour garantir la qualité de l'intervention d'une personne à temps complet, il faut tenir compte du nombre de groupes rencontrés. Ainsi, au cours d'une même année scolaire, le nombre de familles auprès desquelles une personne travaille est d'environ 130, lorsqu'elle est secondée pour les rencontres d'enfants. Cependant, si une personne anime elle-même les rencontres de parents et les rencontres d'enfants, ce nombre de familles est d'environ 80.

Pour assurer la dynamique des groupes et permettre à tous de s'exprimer, les groupes de parents ou d'enfants doivent être composés d'au moins neuf familles et ne pas dépasser dix-sept familles.

- au développement de relations interpersonnelles;
- au développement de la conscientisation;
- au développement de l'autonomie;
- au développement d'attitudes de respect et d'ouverture.

La tâche des intervenantes et intervenants gravite autour de plusieurs axes.

Ces personnes doivent être engagées sur une base continue et stable.

La tâche des intervenantes et intervenants est définie selon le nombre de familles ou de groupes rencontrés.

Il y a un nombre minimal et un nombre maximal de familles par groupe.

Il importe de prévoir, à l'horaire hebdomadaire des intervenantes et intervenants, le temps nécessaire à la planification, à l'organisation, à la préparation et à l'évaluation des activités. Dans certains cas, il faut aussi prévoir d'intégrer à leur tâche le temps de déplacement d'un groupe à l'autre.

3.3 La qualification

Passe-Partout est un soutien aux compétences parentales, il s'adresse aux enfants et aux parents et exige de ses intervenantes et de ses intervenants une formation de niveau supérieur dans des domaines où l'on étudie les interventions d'aide aux enfants et aux adultes. Ces professionnels qui travaillent auprès des familles doivent avoir un baccalauréat ou l'équivalent dans l'un des domaines suivants : animation, psychologie, éducation, travail social ou dans un domaine connexe jugé pertinent par la commission scolaire.

3.4 Le soutien à la formation et au perfectionnement

L'expansion de l'offre de service à la petite enfance, l'importance de la cohérence et de la continuité des interventions dans ce milieu rendent nécessaire, chez le personnel, une formation non seulement initiale mais continue. Le ministère de l'Éducation, avec la collaboration de différents organismes, verra à lui offrir un soutien à la formation et au perfectionnement⁷.

Pour lutter contre des sentiments d'isolement et d'incertitude, il existe des occasions concrètes d'échange d'idées et d'enrichissement. Dans ce but, le colloque Passe-Partout a lieu annuellement et fournit l'occasion de se retrouver pour partager des expériences, réfléchir à des pratiques et se donner une formation sur mesure. Des gens de divers milieux professionnels (enseignantes et enseignants de la maternelle, éducatrices et éducateurs des services de garde, personnel de direction des écoles, personnel administratif et personnel des CLSC ou des organismes communautaires) fréquentent aussi ce colloque.

D'autres éléments de la tâche sont à considérer : horaire, planification, organisation, préparation des rencontres, évaluation des activités et temps de déplacement.

Les intervenantes et intervenants de Passe-Partout doivent détenir un diplôme de premier cycle universitaire ou une qualification équivalente dans un domaine relié à leurs responsabilités.

Le Ministère verra à offrir un soutien à la formation et au perfectionnement aux responsables de l'animation.

Des occasions de rencontre et une aide concrète sont offertes aux intervenantes et intervenants :

- le colloque annuel;

7. GOUVERNEMENT DU QUÉBEC. *Prendre le virage du succès. Plan ministériel pour la réforme de l'Éducation, ministère de l'Éducation, Québec, 1999, p. 7.*

Par ailleurs, le Groupe de travail Passe-Partout est un comité dont le mandat est de faire le point sur ce programme, de le soutenir et d'en vérifier son effet sur les parents et les enfants qui y participent.

Pour faciliter le fonctionnement du programme, des groupes d'animateurs et d'animatrices de différentes commissions scolaires ont créé et expérimenté des instruments de travail et des activités diversifiées. Une documentation à ce sujet est disponible pour les commissions scolaires qui en font la demande.

- le Groupe de travail Passe-Partout (GTPP);
- la documentation.

QUATRIÈME PARTIE

LA MISE EN PLACE DU SERVICE





4 LA MISE EN PLACE DU SERVICE

Dans le souci d'aider les commissions scolaires à mettre en marche l'intervention Passe-Partout dans leur milieu et afin d'en assurer le bon fonctionnement, nous précisons dans la présente partie du guide d'organisation, certains éléments à considérer.

4.1 Le recrutement

Il est recommandé aux commissions scolaires de procéder à l'inscription à Passe-Partout et à la maternelle en même temps et de faire un rappel au mois d'août. Cette méthode permet aux intervenants et aux intervenantes d'obtenir une liste exhaustive de la clientèle potentielle. Il suffit ensuite d'informer les parents du programme et de les inviter à une première rencontre.

Différents moyens peuvent être utilisés pour susciter la participation des parents :

- lettres d'invitation ou dépliants d'information destinés aux familles recensées;
- publicité dans les médias régionaux;
- communiqués destinés aux centres de la petite enfance, aux garderies, aux écoles, aux jardins d'enfants, aux CLSC;
- affichage dans différents lieux susceptibles d'être fréquentés par les parents;
- etc.

4.2 Le calendrier

Pour que les rencontres favorisent l'établissement de liens entre les familles et les intervenantes et intervenants, le calendrier doit comporter les caractéristiques suivantes : continuité, régularité et adaptabilité.

Ainsi, pour que les rencontres soient bien réparties, il est nécessaire que :

- le calendrier des rencontres soit réparti de septembre à juin;
- Passe-Partout soit considéré comme un service scolaire et qu'il soit intégré au calendrier des activités de l'école;
- le calendrier soit soumis à l'assentiment des parents.

L'inscription des enfants de 4 ans à Passe-Partout devrait se faire en même temps que l'inscription à la maternelle.

Le calendrier, pour être efficace, doit comporter certaines caractéristiques.

Les facteurs dont il faut tenir compte sont:

- la répartition annuelle;
- l'intégration de Passe-Partout au calendrier des activités de l'école;
- l'acceptation du calendrier par les parents.

4.3 La première rencontre

La première rencontre revêt un caractère important du fait qu'elle donnera le ton à toutes les autres. C'est au cours de cette première réunion que les parents se feront une idée positive ou négative de Passe-Partout. Ils comprendront aussi à ce moment qu'ils doivent s'engager à participer. Il est donc impératif de préparer cette rencontre avec soin.

Au cours de cette première rencontre, on peut, par des textes, des activités ou d'autres moyens, susciter l'intérêt pour le programme et inciter les parents à collaborer. Il est bon aussi de faire parler les parents le plus rapidement possible pour qu'ils entendent leur voix dans le groupe et qu'ils sentent qu'ils devront participer activement aux rencontres. Un complément d'information doit aussi leur être fourni.

La première rencontre de parents peut comprendre les éléments suivants :

- accueil des parents et présentation des intervenantes et intervenants de Passe-Partout;
- définition du service, de ses objectifs et du fonctionnement des rencontres;
- présentation de l'organisation matérielle et du calendrier annuel;
- énumération des thèmes des rencontres;
- formation des groupes;
- recueil des besoins des parents, etc.

La première rencontre doit obligatoirement être fixée en septembre afin que la commission scolaire puisse avoir accès au financement prévu dans l'allocation de base « éducation préscolaire 4 ans » des Règles budgétaires des commissions scolaires.

La première rencontre donnera le ton à toutes les autres.

Les objectifs de la première rencontre sont :

- de susciter l'intérêt, la participation et l'engagement des parents;
- d'informer les parents.

Proposition d'un plan pour la première rencontre :

- accueil;
- information;
- organisation;
- thèmes traités;
- formation des groupes.

4.4 Les principes et les techniques d'animation

4.4.1 Les principes théoriques

Dans la poursuite des buts du programme, certains principes théoriques doivent servir de base aux interventions.

Pour des familles venant de milieux défavorisés, les interventions recommandées sont de type sociopédagogique et font une large place aux démarches de groupe, en fonction des besoins particuliers exprimés par les parents eux-mêmes. Il s'agit d'un modèle humaniste qui permet aux intervenantes et aux intervenants d'avoir accès aux expériences vécues des parents et de pouvoir ainsi reconnaître les obstacles à l'exercice de leur compétence parentale. La relation entre les responsables de l'animation et les parents est collaborative. Le respect et l'écoute y sont omniprésents et incitent à une grande complicité.

Les activités réalisées avec les enfants sont basées sur un modèle constructiviste ou développemental en accord avec le programme d'éducation préscolaire du Ministère.⁸

Avec les enfants, on utilise toujours l'approche ludique. Par le jeu, l'enfant apprivoise le monde scolaire et développe le goût de l'école. L'apprentissage par le jeu est la base de l'intervention préscolaire. Le plaisir ressenti par les intervenantes et intervenants et les enfants est au cœur de chacune des rencontres.

4.4.2 Les techniques d'animation

À partir des principes privilégiés pour développer et soutenir la compétence parentale, les intervenantes et les intervenants utilisent des procédés non scolaires et non scolarisants; ils préconisent une approche andragogique afin de créer un climat de confiance. Les conférences et les cours magistraux sont ainsi écartés, car ils suscitent, chez les participantes et les participants, la passivité et un sentiment d'incompétence.

Les principes qui sont à la base de Passe-Partout sont :

- l'approche humaniste;
- l'approche constructiviste;
- l'approche ludique.

Les intervenantes et les intervenants préconisent une approche andragogique pour créer un climat de confiance.

Pour arriver aux buts visés par le programme, on adoptera, tout au long des rencontres, les façons de faire suivantes :

- établir et maintenir une relation de confiance;
- faire preuve de souplesse;
- intervenir avec intensité;
- éviter les étiquettes, les stéréotypes et les préjugés défavorables;
- solliciter une participation active des parents.

Toujours en accord avec les principes énoncés ci-dessus, les intervenantes et les intervenants utilisent différentes techniques mettant à profit leur savoir-faire et leur dynamisme.

Avec les parents, des techniques sont suggérées, telles que les discussions en groupe ou en sous-groupes, les groupes de tâches, les mises en situation, les remue-méninges, la coanimation, les sorties de groupe, etc.

Avec les enfants, on peut ajouter les comptines et leur gestuelle, le bricolage, les jeux de groupe et d'observation, les histoires lues ou racontées, les jeux de motricité, etc.

4.4.3 Les outils de motivation

Dans le programme d'intervention Passe-Partout, comme dans tout processus de changement ou d'apprentissage, la motivation est aux familles ce que le vent est à l'éolienne, c'est-à-dire le souffle moteur qui pousse à l'action. Dans toutes les rencontres, l'intervenante ou l'intervenant devra faire preuve d'imagination et de créativité pour que les activités proposées intéressent les personnes présentes. Avec les parents, on peut utiliser des objets symboliques, des photographies, des jeux-questionnaires, des jeux d'association, des dessins, etc. Avec les enfants, on peut ajouter la boîte aux lettres, le carton des noms, le tableau des activités, etc.

Les attitudes sont liées à la philosophie du programme.

Diverses techniques d'animation peuvent être mises à profit, avec les parents et avec les enfants.

La motivation est le moteur du programme. Des outils pour la susciter et la raviver sont suggérés pour les parents et pour les enfants.

CONCLUSION

Le programme d'intervention Passe-Partout se démarque des autres interventions à la petite enfance par son créneau exclusif : les parents et l'école.

En effet, pour favoriser la réussite du plus grand nombre, il ne fait aucun doute qu'il est primordial d'établir une solide collaboration entre les différentes personnes mises à contribution dans ce dossier. Dans le plan d'action de la réforme, on insiste sur cette collaboration entre l'école et la famille. Dans cette optique, le ministre a prévu un plan d'aide à la petite enfance et le maintien du programme d'intervention Passe-Partout en fait partie.

Toutefois, les nouvelles décisions du ministère de l'Éducation quant au maintien et au financement du programme exigent que ce projet d'intervention auprès de la famille soit révisé. Des règles d'organisation assez précises pour encadrer adéquatement le programme, mais aussi suffisamment souples pour que les responsables, le personnel tant administratif que professionnel, puissent les adapter à la diversité des milieux, ont donc été établies.

Ces règles, qui régissent les rencontres, qui précisent des thèmes à aborder et qui proposent un bilan appréciatif, sont importantes. Elles instaureront une unité dans le fonctionnement du programme Passe-Partout sans toutefois l'uniformiser. Elles aideront les commissions scolaires à implanter le programme et à le maintenir « en bonne santé » et apporteront un soutien appréciable aux personnes qui en sont responsables.

À l'instar de cette révision du programme, la redéfinition du profil des intervenantes et des intervenants de Passe-Partout s'impose : leur portrait est défini, leur tâche et leur qualification sont précisées et la nécessité d'une formation continue est affirmée.

Les recommandations de la dernière partie du présent document ne peuvent que faciliter la mise en place du programme, faire épargner temps et énergie et favoriser une bonne mise en route.

Enfin, Passe-Partout pourrait être le pont entre la maison et l'école que les parents et les enfants doivent franchir ensemble pour une meilleure intégration au milieu scolaire. Ce pont devrait permettre ensuite une plus grande collaboration entre la famille et l'école tout au long de la scolarisation de l'enfant. Le Cadre d'organisation : un soutien à la compétence parentale, s'il remplit bien son rôle, servira d'assises à ce pont lancé entre la famille et le milieu scolaire.

Pour favoriser la réussite du plus grand nombre, le ministère de l'Éducation maintient le programme d'intervention Passe-Partout.

Pour une plus grande efficacité du programme, les nouvelles décisions du Ministère exigent qu'il soit encadré.

Les règles d'organisation serviront à unifier le programme sans l'uniformiser et à aider les commissions scolaires et les responsables du programme d'intervention Passe-Partout.

Le profil des intervenantes et des intervenants est aussi redéfini.

Les recommandations relatives à la mise en place du service devraient faire épargner temps et énergie.

On peut considérer Passe-Partout comme un pont entre la maison et l'école.

- ANIMATEURS ET ANIMATRICES PASSE-PARTOUT. *Actes du colloque « Parent compris »*, Saint-Félicien, mai 1994.
- BAILLARGEON, M. et J. THÉRIAULT, « Contribution de l'éducation préscolaire à la réussite éducative : une perspective à renouveler », *Pour favoriser la réussite scolaire : réflexions et pratiques*, Montréal, 1992, p. 91-103.
- CONSEIL SUPÉRIEUR DE L'ÉDUCATION. *L'adaptation scolaire dans la foulée de la nouvelle loi sur l'instruction publique*, Québec, 1990, 73 p.
- CONSEIL SUPÉRIEUR DE L'ÉDUCATION. *Pour la réforme du système éducatif. Dix années de consultation et de réflexion*, Québec, 1995, 65 p.
- CONSEIL SUPÉRIEUR DE L'ÉDUCATION. *Pour un développement intégré des services éducatifs à la petite enfance : de la vision à l'action*, Québec, 1996, 121 p.
- DANSEREAU, S., B. TERRISSE et J. M. BOUCHARD. *Éducation familiale et intervention précoce*, Montréal, Éditions Agence d'Arc, 1990, 499 p.
- DOLBEC, A. « La recherche-action », *Recherche sociale. De la problématique à la collecte des données*, Sainte-Foy, Presses de l'Université du Québec, 1997, p. 467-496.
- DOYON, M. « L'école et la famille : l'engagement d'une dynamique nouvelle », *Carnets pédagogiques de la Montérégie*, février 1996.
- DOYON, M. « Partir du bon pied : l'école et la petite enfance », *Carnets pédagogiques de la Montérégie*, juin 1995.
- DUBÉ, M. *À propos des services éducatifs à la petite enfance, quelques innovations des commissions scolaires de Québec et de la Chaudière-Appalaches*, Québec, 1996, 62 p.
- DURNING, P., et J. P. POURTOIS, *Éducation et famille*, Bruxelles, Éditions de Boeck, 1994, 313 p.
- GROUPE DE TRAVAIL PASSE-PARTOUT. *L'animation Passe-Partout. Pour qui? Pourquoi? Comment?*, mai 1995, 9 p.
- LAPOINTE, O., en collaboration avec M. Auclair, et G. Rioux. *Vers une pédagogie par le jeu*, Québec, Fonds de développement coopératif des régions de Québec et de la Chaudière-Appalaches, 1999.
- LEGAULT, G. *Services éducatifs donnés aux enfants de quatre ans de milieu économiquement faible. Effet sur la diplomation*, Québec, ministère de l'Éducation, 1993, 11 p.
- MARTINET, N., B. TERRISSE, et M. L. LEFEBVRE. « Les interventions éducatives précoces offertes par les garderies, les centres locaux de services communautaires et les organismes communautaires aux jeunes enfants (0-5 ans) et à leurs parents des milieux socio-économiquement faibles de l'île de Montréal », *Psychiatrie, recherche et intervention en santé mentale de l'enfant* (numéro spécial), *École et santé mentale*, juillet 1997, p. 648-663.
- MARTINEZ, J. P. « La coopération famille-école et l'apprentissage précoce du langage écrit », *La famille et l'éducation de l'enfant de la naissance à six ans*, Montréal, Les Éditions Logiques, 1994, p. 93-109.
- MICHELET, A. *Le jeu de l'enfant : progrès et problèmes*, Québec, ministère de l'Éducation, 1999, 166 p.
- MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION. *Passe-Partout. Informations générales*, Québec, 1978, 92 p.

MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION. *Prendre le virage du succès. Plan d'action ministériel pour la réforme de l'éducation*, Québec, 1997, 55 p.

MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION. *Prendre le virage du succès. Une école adaptée à tous ses élèves. Politique de l'adaptation scolaire*, Québec, 1999, 37 p.

MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION. *Programme de formation de l'école québécoise*, Québec, 2000, 560 p.

MINISTÈRE DE LA SANTÉ ET DES SERVICES SOCIAUX. *Agissons en complices. Pour une stratégie de soutien du développement des enfants et des jeunes*, Québec, 1998, 76 p.

MINISTÈRE DE LA SANTÉ ET DES SERVICES SOCIAUX. *Un Québec fou de ses enfants. Rapport du groupe de travail pour les jeunes*, Québec, 1991, 179 p.

MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION. *Chacun ses devoirs. Plan d'action sur la réussite éducative*, Québec, 1992, 38 p.

MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION. *L'animation Passe-Partout auprès des parents. Les pratiques observées en 1994*, Québec, 1994, 24 p.

OFFICE DES SERVICES DE GARDE. *Jouer c'est magique*, Québec, 1996, 73 p.

ROYER, Nicole et autres. *Éducation et intervention au préscolaire*, Gaëtan Morin éditeur, Montréal, 1995, 291 p.

SARRASIN, Hélène. « Bravo aux parents de Passe-Partout », *Vie pédagogique*, novembre-décembre 1993, p. 50.

TERRISSE, B. et G. BOUTIN. *La famille et l'éducation de l'enfant de la naissance à six ans*, Montréal, Éditions Logiques, 1994, 369 p.

TERRISSE, Bernard et autres. *Analyse des caractéristiques des mesures d'intervention éducative précoce et comparaison de leurs effets à moyen terme sur l'adaptation scolaire et sociale d'enfants de milieu socio-économiquement faible: rapport final de recherche présenté au Conseil québécois de la recherche sociale*, Montréal, Université du Québec à Montréal, 2000, 161 p.

VERMETTE, M. *Grandir ensemble au préscolaire. Ateliers d'intervention auprès des parents*, Montréal, Commission des écoles catholiques de Montréal, 1996, 139 p.

